

Pratiques d'assurance vie collective

Durée :

2 jours (9 h)

Objectif :

La formation est destinée à familiariser et à former les employés et cadres des compagnies d'assurances, des banques, des banc assureurs, des courtiers, des avocats, des régulateurs, etc. sur la théorie et la pratique d'assurance vie collective en zone CIMA.

Les objectifs spécifiques sont:

- Présenter les caractéristiques d'un contrat d'assurance vie collective et l'intérêt que revêt sa souscription.
- Définir les notions de souscripteur, d'adhérent et de bénéficiaire.
- Étudier le processus de formation du contrat groupe.
- Exposer l'originalité de la couverture du risque de décès dans un contrat groupe.
- Décrire la couverture des risques invalidité, incapacité et de chômage dans un contrat groupe.
- Analyser la couverture du risque maladie.
- Présenter les règles de tarification du contrat et les différentes opérations liées à la prime.

Contenu :

- Introduction à l'assurance collective
- Les parties prenantes au contrat
- L'adhésion des assurés
- La garantie des risques décès et survie
- La garantie des risques invalidité et incapacité
- La garantie du risque maladie
- La tarification et l'exécution du contrat

Public cible :

- Employés et cadres des compagnies d'assurances
- Cadres RH et DAF des entreprises
- Bancassureurs
- Courtiers et autres intermédiaires d'assurances
- Cadres des organes de régulation des assurances
- Étudiants
- Toute autre personne intéressée par les thématiques abordées

Coût de la formation :

500 Euros en ligne et 600 Euros en présentiel par participant.